



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
06.04.2011 Bulletin 2011/14

(51) Int Cl.:
A47H 1/022 (2006.01) A47H 1/122 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **10180476.3**

(22) Date de dépôt: **27.09.2010**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME RS

(72) Inventeurs:
• **Ferlotti, Jean-Luc**
10160 Paisy Cosdon (FR)
• **Colmez, Thierry**
10440 La Riviere de Corps (FR)

(30) Priorité: **02.10.2009 FR 0904703**

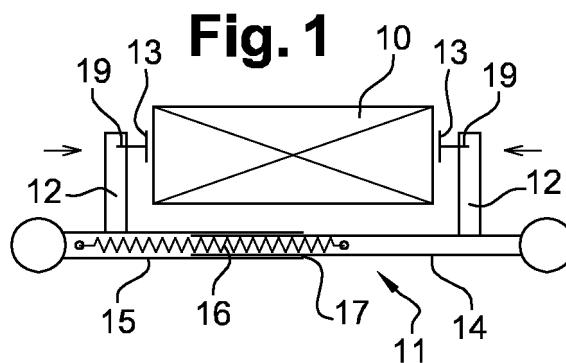
(74) Mandataire: **Hirsch & Associés**
58, avenue Marceau
75008 Paris (FR)

(71) Demandeur: **RIDORAIL**
10190 Estissac (FR)

(54) **Dispositif de suspension de rideaux à une saillie**

(57) L'invention se rapporte à un dispositif de suspension de rideaux à une saillie. Le dispositif comprend une tringle (11) à rideaux, deux supports (12) de la tringle portant chacun une surface de pression (13) sur une saillie (10), les surfaces de pression (13) étant sollicitées l'une vers l'autre. La face d'application des surfaces de

pression sont en un matériau adhésif, les surfaces de pression sont amovibles par rapport aux supports de la tringle respectifs, et la surface de pression est solidaire d'une tige (19) coulissant dans un orifice du support (12) de la tringle respectif. Le dispositif peut être fixé à une saillie de manière facilitée.



Description

[0001] La présente invention a pour objet un dispositif de suspension de rideaux à une saillie.

[0002] Un dispositif de suspension de rideaux comprend de manière générale une tringle à rideaux et des supports de la tringle. Lorsque l'on souhaite suspendre des rideaux à l'intérieur d'une habitation au devant d'une fenêtre réalisée sur un mur, il est fréquent de fixer au mur deux supports, chacun au dessus de l'un des deux coins supérieurs de la fenêtre. Les supports sont typiquement vissés dans une cheville préalablement logée dans un trou percé sur le mur. Ce perçage détériore le mur.

[0003] De manière plus générale, la fixation de supports nécessite un perçage qui présente l'inconvénient de trop détériorer l'élément sur lequel les supports sont fixés.

[0004] Une solution pour fixer un dispositif de suspension de rideaux à un mur sans perçage du mur est présentée dans la demande de brevet FR 2 653 838 Al. Cette demande divulgue en effet des supports adaptés pour être montés sur les parties terminales d'une tringle télescopique munie d'un ressort interne et supportant un rideau devant un encadrement de fenêtre. Les supports présentent une surface de fixation et de compression sur la paroi interne de l'encadrement, par exemple une pastille ou un bouchon de friction antidérapant. Cependant, cette solution n'est applicable qu'au cas particulier d'une fenêtre présentant un encadrement. Elle ne traite notamment pas le cas d'un caisson de volets ou d'un cadre de fenêtre en saillie du mur au dessus d'une fenêtre à l'intérieur d'une habitation.

[0005] Un caisson de volets est un caisson dans lequel un volet peut se loger par enroulement et se déloger par déroulement de manière à recouvrir la face extérieure d'une fenêtre. Un caisson de volets est généralement en saillie du mur sur lequel est réalisée la fenêtre. Par souci d'esthétisme, un caisson de volets peut être situé en saillie du mur à l'intérieur de l'habitation. Un cadre de fenêtre peut être en saillie du mur sur lequel est réalisée la fenêtre.

[0006] Dans ces cas, le caisson de volets ou le cadre de fenêtre (ou plus généralement toute saillie d'un ouvrant) gêne la fixation de supports au mur. En effet, l'emplacement prévu pour le perçage du mur et/ou le positionnement des supports et de la tringle peut être occupé par le caisson (ou le cadre), si celui-ci n'est pas suffisamment élevé par rapport au bord supérieur de la fenêtre.

[0007] Un but de la présente invention est donc de fournir un dispositif de suspension de rideaux pour un ouvrant présentant une saillie, telle que le cadre d'une fenêtre ou une fenêtre présentant à l'intérieur de l'habitation un caisson en saillie du mur sur lequel est réalisée la fenêtre.

[0008] A cette fin, l'invention propose un dispositif de suspension de rideaux comprenant une tringle à rideaux,

deux supports de la tringle portant chacun une surface de pression sur une saillie, les surfaces de pression étant sollicitées l'une vers l'autre.

[0009] Suivant des modes de réalisations préférés, le dispositif présente en outre l'une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- la tringle comporte deux tubes concentriques reliés par un organe de traction sollicitant les surfaces de pression l'une vers l'autre ;
- l'organe de traction est un ressort ;
- au moins une surface de pression est mobile par rapport au support de la tringle respectif dans la direction de la tringle ;
- la surface de pression mobile est sollicitée vers l'autre surface de pression par un ressort en appui contre le support de la tringle respectif ;
- la surface de pression mobile est reliée au support de la tringle respectif par vissage ;
- au moins un support de la tringle est mobile par rapport à la tringle, dans la direction de la tringle ;
- le support de tringle mobile est sollicité vers l'autre support de la tringle par un ressort en appui contre une butée ;
- les supports de la tringle comportent chacun deux surfaces de pression ;
- les supports comportent en outre une surface d'appui sur la saillie ;
- le dispositif comprend au moins une surface d'appui choisie dans le groupe comprenant une surface sur une paroi frontale de la saillie, une surface d'appui sur une paroi supérieure de la saillie, une surface sur une paroi latérale de la saillie, une surface d'appui sur un mur ;
- les surfaces de pression sont en caoutchouc ;
- la face d'application des surfaces de pression sont en un matériau adhésif ;
- les surfaces de pression sont amovibles par rapport aux supports de la tringle respectifs ;
- la face d'application des surfaces de pression sont en un matériau adhésif, les surfaces de pression sont amovibles par rapport aux supports de la tringle respectifs, et les surfaces de pression sont solidaires d'une tige coulissant dans un orifice du support de la tringle respectif ;
- un organe de tenue amovible d'une surface de pression par le support de la tringle respectif ;
- l'organe de tenue est un mécanisme de clip ;
- l'organe de tenue est adapté à bloquer le coulissage de la tige dans l'orifice ;
- les surfaces de pression sont adaptées à être fixées au caisson alors qu'elles sont attachées au support de la tringle respectif, et, après fixation des surfaces de pression au caisson, les supports de la tringle sont adaptés à se détacher de la surface de pression respective pour être fixés à la tringle et accrochés aux surfaces de pression déjà en place sur le caisson.

[0010] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description qui suit d'un mode de réalisation préféré de l'invention, donnée à titre d'exemple et en référence au dessin annexé.

[0011] Les figures 1 à 4 représentent des exemples de vues de dessus du dispositif de suspension de rideaux fixé à un caisson.

[0012] Les figures 5 à 10 représentent des exemples de vues de côté du dispositif de suspension de rideaux fixé à un caisson.

[0013] Un dispositif de suspension de rideaux selon l'invention comprend une tringle à rideaux et deux supports de la tringle. Chacun des deux supports porte une surface de pression sur une saillie. Les deux surfaces de pression sont sollicitées l'une vers l'autre. La sollicitation des deux surfaces de pression l'une vers l'autre permet la fixation du dispositif à la saillie.

[0014] On entend par saillie tout relief sur un mur relativement à un ouvrant pratiqué dans le mur. Il peut s'agir d'un caisson pouvant être fixé en saillie d'un mur au dessus d'une fenêtre. Il s'agit typiquement mais non nécessairement d'un caisson de volets. Il peut s'agir d'un cadre d'une fenêtre présentant une épaisseur par rapport au mur. Que ce soit sous forme d'un caisson ou un cadre, la saillie offre des surfaces d'appui sur lesquelles peuvent être plaquées les surfaces de pression des supports. De même, les deux supports peuvent être distincts ou ne former qu'un seul élément monobloc.

[0015] Dans la suite de la description et sur les figures, on utilisera le mot caisson pour désigner non limitativement la saillie, notamment, pour désigner aussi le cadre de fenêtre.

[0016] La sollicitation des deux surfaces de pression l'une vers l'autre permet à chaque surface de pression d'exercer une pression sur des parois opposées du caisson. Une force de retenue s'exerçant sur chaque surface de pression par une paroi latérale du caisson respective résulte de cette pression.

[0017] La force de retenue est une force s'opposant au mouvement d'une surface par rapport à une autre. La force de retenue s'exerce sur une surface retenue par une surface retenant dès que les deux surfaces présentent une zone de contact entre elles. La force de retenue dépend alors :

- de la pression entre les deux surfaces,
- des matériaux des deux surfaces dont dépend une constante appelée « coefficient de frottement », et
- de l'aire de la zone de contact.

[0018] La force de retenue est aussi connue sous le nom de « résistance de frottement », ou de « frottement ».

[0019] La force de retenue permet aux supports qui portent les surfaces de pression de ne pas tomber sous l'effet de la gravité et de rester fixés au caisson. Ce dispositif permet de poser la tringle sur les supports au devant du caisson, et ainsi de suspendre des rideaux au

devant du caisson.

[0020] Le dispositif selon l'invention permet donc de suspendre des rideaux au devant d'une fenêtre sans perçage ni du mur ni du caisson, c'est-à-dire avec une moindre détérioration du mur, du caisson et/ou de la fenêtre.

[0021] En outre, le caisson de volets constitue un élément inesthétique à l'intérieur de l'habitation. Il convient donc de le recouvrir au moins partiellement par les rideaux suspendus au devant de la fenêtre. Or, le dispositif permet de suspendre des rideaux au devant du caisson pour recouvrir au moins partiellement le caisson. Il peut en aller de même pour une fenêtre présentant un cadre.

[0022] La manière dont les deux surfaces de pression sont sollicitées l'une vers l'autre va maintenant être décrite en référence aux figures 1 à 4, qui représentent des exemples de vues de dessus du dispositif de suspension de rideaux fixé à un caisson. Les mêmes descriptions et remarques s'appliquent au cadre d'une fenêtre présentant frontalement, latéralement et sur le dessus des parois en relief du mur sur lesquelles peuvent être appliquées les surfaces de pression, comme pour un caisson. Pour un cadre de fenêtre, les surfaces de pression peuvent être conformées pour s'adapter au cadre qui peut présenter une épaisseur en saillie moins importante que l'épaisseur en saillie offerte par un caisson. En outre, pour une fixation sur un cadre de fenêtre, il est envisageable de faire en sorte que les surfaces de pression des supports s'étendent verticalement le long du cadre pour favoriser la rétention du dispositif au cadre.

[0023] Dans ces exemples, le dispositif comprend une tringle 11 à rideaux et deux supports 12 de la tringle. Chacun des deux supports 12 porte une surface de pression 13 sur un caisson. Les deux surfaces de pression 13 sont sollicitées l'une vers l'autre. La sollicitation des deux surfaces de pression 13 l'une vers l'autre permet la fixation du dispositif au caisson ou saillie 10.

[0024] En outre, la fixation se faisant grâce à la pression des deux surfaces de pression 13 sur les parois du caisson 10, aucun perçage ni du mur ni du caisson n'est réalisé. Le dispositif permet donc la suspension de rideaux avec une moindre détérioration du mur et du caisson 10. Egalement, le dispositif permet de suspendre des rideaux à un caisson de manière simple.

[0025] Il est maintenant fait référence à la figure 1 qui représente un exemple d'une vue de dessus du dispositif de suspension de rideaux fixé à un caisson.

[0026] Dans cet exemple, la tringle 11 comporte deux tubes 14 et 15 concentriques reliés par un organe de traction 16. Chaque support 12 de la tringle est fixé à un tube 14 ou 15 respectif. L'organe de traction 16 sollicite les deux tubes 14 et 15 l'un dans l'autre. Ainsi, dans cet exemple l'organe de traction 16 sollicite les deux surfaces de pression 13 l'une vers l'autre.

[0027] Solliciter les deux surfaces de pression 13 l'une vers l'autre à l'aide d'une tringle comportant deux tubes concentriques reliés par un organe de traction 16 permet une installation simple du dispositif sur le caisson 10.

[0028] En effet, il est possible avec le dispositif de la

figure 1 de manipuler chaque tube 14 ou 15 de part et d'autre d'une entrée 17 du tube 15 de plus grande section. On peut ensuite écarter les deux tubes 14 et 15 suffisamment pour que les deux supports 12 de la tringle puissent s'écarter l'un de l'autre et porter les surfaces de pression 13 de part et d'autre du caisson 10. En relâchant les tubes 14 et 15, l'organe de traction 16 sollicite les deux surfaces de pression 13 l'une vers l'autre et permet que celles-ci exercent une pression sur le caisson 10.

[0029] Cette configuration est d'autant plus avantageuse que le caisson 10 est long. En effet, dans ce cas, il est difficile d'installer le dispositif en le manipulant au niveau des deux supports 12 de la tringle en même temps, ceux-ci étant trop éloignés l'un de l'autre.

[0030] L'organe de traction 16 est préférablement un ressort, qui travaille en traction. Un organe de traction 16 constitué d'un ressort travaillant en traction permet une installation simple du dispositif. Dans une variante, on peut utiliser un système de vissage reliant les deux tubes 14 et 15. Le tube 15 de plus grande section peut présenter un taraudage au niveau de l'entrée 17. Le tube 14 de plus petite section comporte une tête pouvant être mise en rotation par rapport au dispositif et présentant un filetage. La mise en rotation de la tête permet alors au tube 14 de plus petite section d'être vissée dans le tube 15 de plus grande section, ce qui sollicite les deux surfaces de pression 13 l'une vers l'autre.

[0031] Il est maintenant fait référence aux figures 2 et 3 qui représentent un autre exemple d'une vue de dessus du dispositif de suspension de rideaux fixé à un caisson.

[0032] Dans l'exemple des figures 2 et 3, les deux surfaces de pression 13 sont mobiles par rapport au support 12 de la tringle respectif dans la direction de la tringle 11. Dans une variante non représentée, seule une surface de pression est mobile par rapport au support de la tringle respectif.

[0033] La mobilité des surfaces de pression 13 par rapport au support 12 de la tringle respectif permet de solliciter les deux surfaces de pression 13 l'une vers l'autre en employant une tringle constituée d'un seul élément, donc symétrique, ce qui offre un avantage esthétique.

[0034] Dans l'exemple de la figure 2, chaque surface de pression 13 mobile est sollicitée vers l'autre surface de pression 13 par un ressort 18 en appui contre le support 12 de la tringle respectif. Le ressort 18 travaille en extension.

[0035] Plus particulièrement, la surface de pression 13 est solidaire d'une tige 19 coulissant dans un orifice du support 12 de la tringle. Le coulissage de la tige 19 permet d'éviter que le ressort 18 ne se courbe. Ainsi, le ressort 18 travaille alors sensiblement uniquement en extension. Le dispositif est ainsi plus stable lorsqu'il est fixé à un caisson. Cependant cette configuration n'est pas limitative. Par exemple, dans une variante non représentée, le ressort est soudé par une extrémité à la surface de pression mobile et par l'autre extrémité au support de la tringle respectif.

[0036] La solution de la figure 2 permet une installation

particulièrement simple du dispositif.

[0037] Dans l'exemple de la figure 3, chaque surface de pression 13 est portée au support 12 de la tringle respectif par vissage. Plus particulièrement, la surface de pression 13 est solidaire d'une tige 19 présentant un filetage. Cela permet le vissage de la tige 19 dans un orifice du support 12 de la tringle respectif présentant un taraudage.

[0038] La solution de la figure 3 permet une meilleure fixation du dispositif au caisson 10 dans le temps. De manière générale, le vissage permet de contrôler et régler la pression exercée sur le caisson et ainsi de contrôler la force de retenue.

[0039] Il est maintenant fait référence à la figure 4 qui représente un autre exemple d'une vue de dessus du dispositif de suspension de rideaux fixé à un caisson.

[0040] Dans l'exemple de la figure 4, les deux supports 12 de la tringle sont mobiles par rapport à la tringle 11. Dans une variante non représentée, seul un support de la tringle est mobile. Les supports 12 de la tringle portant les surfaces de pression 13, cette mobilité permet la sollicitation des deux surfaces de pression 13 l'une vers l'autre.

[0041] Dans l'exemple de la figure 4, chaque support 12 de la tringle est sollicité vers l'autre support 12 de la tringle par un ressort 20 en appui contre une butée 21. Les ressorts 20 travaillent en extension. Dans ce cas, les deux supports 12 sont situés entre les deux butées 21.

[0042] Dans une variante non représentée, les ressorts travaillent en traction. Dans cette variante, les deux butées sont situées entre les deux supports. Dans encore une autre variante non représentée, un ressort travaille en extension tandis que l'autre ressort travaille en traction.

[0043] L'exemple de la figure 4 permet de solliciter les deux surfaces de pression 13 l'une vers l'autre en employant une tringle constituée d'un seul élément et donc symétrique. En outre, les supports de la tringle peuvent comprendre un trou 22 coulissant autour de la tringle 11. Cette configuration offre une grande stabilité.

[0044] Il est à noter que les différents exemples décrits en référence aux figures 1 à 4 peuvent être combinés entre eux.

[0045] Il est maintenant fait référence aux figures 5 à 10 qui représentent des exemples de vues de côté du dispositif de suspension de rideaux fixé à un caisson.

[0046] Le dispositif comprend deux supports 12 de la tringle qui peuvent être fixé à un caisson 10 selon l'un des exemples qui vont être présentés. Dans une variante, chaque support 12 de la tringle est fixé selon un exemple différent. Chacun des exemples qui vont être présentés peut par ailleurs être combiné à chacun des exemples décrits en référence aux figures 1 à 4, ou à une combinaison des exemples décrits en référence aux figures 1 à 4.

[0047] En référence à la figure 5 qui représente un exemple d'une vue de côté du dispositif de suspension de rideaux fixé à un caisson 10, le support 12 de la tringle

porte une seule surface de pression 13. Cette surface de pression 13 s'étend dans une direction horizontale perpendiculaire à la direction de la tringle. L'exemple de la figure 5 permet d'obtenir une grande aire de la zone de contact entre la surface de pression et la paroi du caisson. Ainsi le dispositif reste fixé plus longtemps au caisson.

[0048] En référence à la figure 6 qui représente un autre exemple d'une vue de côté du dispositif de suspension de rideaux fixé à un caisson 10, le support 12 de la tringle comporte deux surfaces de pression 13. Les surfaces de pression 13 sont plus localisées que la surface de pression de l'exemple de la figure 5. Cette configuration permet de réduire l'aire de la zone de contact entre la surface de pression et la paroi du caisson, tout en exerçant une force de retenue suffisante. La réduction de l'aire de la zone de contact entre la surface de pression et la paroi du caisson permet une détérioration plus locale du caisson.

[0049] Les figures 7 à 10 représentent d'autres exemples de vues de côté du dispositif de suspension de rideaux fixé à un caisson 10 comportant une surface d'appui 23 sur le caisson 10. La force de retenue exercée sur les surfaces de pression 13 du dispositif peut être trop faible pour maintenir le dispositif fixé dans le cas d'une tringle et/ou de rideaux particulièrement lourds. Avec le temps, le dispositif fixé au caisson a tendance à basculer vers l'avant du caisson 10. La surface d'appui permet d'éviter ce basculement.

[0050] Dans l'exemple de la figure 7, la surface d'appui 23 est sur une paroi frontale 24 du caisson 10. Dans la figure 8, la surface d'appui 23 est sur une paroi supérieure 25 du caisson 10. Dans la figure 9, la surface d'appui 23 est sur un mur 26, duquel le caisson 10 est en saillie. D'autres configurations sont possibles. Par exemple, pour encore mieux éviter le basculement, le dispositif peut comporter plusieurs surfaces d'appuis 23. C'est le cas dans l'exemple de la figure 10 où le dispositif comprend une surface d'appui 23 sur la paroi supérieure 25 du caisson 10 et une surface d'appui 23 sur le mur 26. Le dispositif peut également comprendre une surface d'appui sur une paroi latérale du caisson.

[0051] Dans les exemples des figures 7 à 10, la surface d'appui 23 représentée est portée par le support 12 de la tringle. Cependant, la surface d'appui peut également être portée par la tringle.

[0052] Dans les exemples des figures 7 à 10, le dispositif ne comprend qu'une seule surface de pression 13 localisée. On peut cependant combiner les exemples des figures 7 à 10 avec les exemples des figures 5 et 6.

[0053] Dans la suite, les surfaces de pression 13 sont décrites plus en détails.

[0054] Les surfaces de pression 13 peuvent être en caoutchouc. Des surfaces de pression en caoutchouc permettent d'obtenir une force de retenue sans aucune modification du caisson, le coefficient de frottement du contact entre le caoutchouc et les matériaux dans lesquels le caisson peut être réalisé étant élevé. Le caisson

et/ou le cadre de fenêtre peut être en métal, plastique ou en bois.

[0055] Lorsque les rideaux et/ou la tringle ont une masse relativement élevée, afin que le dispositif reste fixé plus longtemps, la face d'application des surfaces de pression peut être en un matériau adhésif. Une face d'application en un matériau adhésif permet d'obtenir une grande force de retenue avec une moindre détérioration du caisson. En effet, contrairement au cas où l'on perce un caisson, aucune modification physique irréversible du caisson n'intervient lorsque la face d'application est collée au caisson. On peut par exemple utiliser des produits adaptés à enlever l'adhésif afin de rétablir le caisson dans son état initial.

[0056] Dans le cas d'une face d'application en un matériau adhésif, les surfaces de pression 13 peuvent être amovibles par rapport aux supports 12 de la tringle respectifs. Cela facilite la fixation du dispositif sur un caisson 10.

[0057] Plus particulièrement, cela facilite le positionnement du dispositif sur le caisson. Les paramètres du positionnement du dispositif comprennent de manière non limitative l'angle d'inclinaison de la tringle, la hauteur de la tringle, la distance de la tringle au caisson. Ces paramètres sont liés à l'emplacement des surfaces de pression. L'amovibilité des surfaces de pression permet une fixation préalable d'au moins une surface de pression en évitant l'encombrement par l'ensemble constitué des supports, de la tringle et de rideaux.

[0058] Après la fixation préalable d'une surface de pression 13 amovible à un caisson 10, le support 12 de la tringle respectif est accroché à la surface de pression 13. Ceci peut être réalisé par différents moyens.

[0059] Un premier moyen est que la face opposée à la face d'application soit également en un matériau adhésif. Dans ce cas, l'accrochage est réalisé par adhésion sur une surface du support de la tringle respectif.

[0060] Un deuxième moyen est que la surface de pression 13 soit solidaire d'une tige 19 coulissant dans un orifice du support 12 de la tringle respectif. Ce moyen permet de conserver l'amovibilité des surfaces de pressions 13 par rapport aux supports 12 de la tringle respectifs. Cela permet de décrocher les supports 12 de la tringle et la tringle 11, par exemple pour changer les rideaux ou pour faire un réglage, sans décrocher les surfaces de pression 13 qui restent fixées au caisson 10. Par exemple dans le cas d'une tringle 11 comportant deux tubes concentriques 14 et 15 reliés par un ressort 16, comme dans l'exemple de la figure 1, on décroche la tringle 11 et les supports 12 de la tringle en étirant le ressort 16 jusqu'à ce que la tige 19 solidaire d'au moins une surface de pression 13 sorte de l'orifice du support 12 de la tringle respectif.

[0061] D'autres moyens sont que la surface de pression soit solidaire d'un aimant, d'un mécanisme de visage ou de tout autre organe permettant d'accrocher la surface de pression à un support de la tringle.

[0062] Dans le cas où les surfaces de pression ne sont

pas amovibles par rapport aux supports de la tringle respectifs mais au contraire solidaires des supports de la tringle, la fixation du dispositif se fait en passant la tringle dans les ourlets de rideaux, puis en fixant les supports de la tringle à la tringle de part et d'autre des rideaux, et enfin en fixant les supports de la tringle de part et d'autre du caisson. Le positionnement des surfaces de pression sur le caisson est réalisé lors de cette dernière étape, les surfaces de pression étant alors solidaires de l'ensemble du dispositif.

[0063] Les supports de la tringle peuvent comporter un organe de tenue à la surface de pression. Un organe de tenue est un organe tenant de manière détachable la surface de pression au support de la tringle respectif. L'organe de tenue permet de fixer la surface de pression au caisson alors qu'elle est tenue par le support de la tringle respectif et d'ensuite la détacher du support de la tringle respectif.

[0064] L'organe de tenue peut être un mécanisme de clip, c'est-à-dire un mécanisme de fixation par pince formant ressort. L'organe de tenue peut également être un joint sécable, qui casse par exemple lorsque l'on exerce une pression sur le joint ou lorsque l'on met le support de la tringle en rotation par rapport à la surface de pression. Dans le cas d'une surface de pression 13 solidaire d'une tige 19 couissant dans un orifice du support de la tringle respectif, l'organe de tenue peut être un anneau par exemple en caoutchouc. D'une manière plus générale, l'organe de tenue peut être tout élément amovible adapté à bloquer le couissement de la tige dans l'orifice.

[0065] Dans le cas d'un dispositif comportant une surface d'appui, il est préférable que les surfaces de pression soient positionnées de manière à ce que la surface d'appui soit bien placée en appui sur une paroi du caisson. Il peut alors être utile de fixer les surfaces de fixation alors qu'elles sont attachées au support de la tringle respectif pour mieux ajuster leur positionnement. L'organe de tenue permet alors de positionner une surface de pression en fonction de la position de la surface d'appui.

[0066] Par exemple, pour une surface d'appui sur une paroi frontale du caisson portée par un support de la tringle, on peut caler la surface d'appui sur la paroi frontale du caisson. Une fois la surface d'appui bien en appui, on peut coller la surface de pression à une paroi latérale du caisson et ensuite détacher le support de la tringle de la surface de pression. L'organe de tenue permet le positionnement correct de la surface de pression sans utilisation de moyens de mesure.

[0067] De manière générale, après la fixation des surfaces de pression, les supports de la tringle sont détachés. La tringle est passée dans les ourlets de rideaux, puis les supports de la tringle fixés à la tringle. Enfin les supports de la tringle sont accrochés aux surfaces de pression déjà en place sur le caisson.

[0068] On peut ainsi avoir le procédé suivant pour la fixation, sur un véritable caisson 10 de volets, du dispositif dans lequel la face d'application des surfaces de pression 13 sont en un matériau adhésif, les surfaces de

pression 13 étant amovibles par rapport aux supports 12 de la tringle respectifs, et chaque surface de pression 13 étant solidaire d'une tige 19 couissant dans un orifice du support 12 de la tringle respectif.

[0069] Les surfaces de pression 13 peuvent être fixées au caisson 10 alors qu'elles sont attachées au support 12 de la tringle respectif. Par exemple pour des supports 12 de la tringle comportant une surface d'appui 23 sur une paroi frontale 24 du caisson 10, on peut mesurer en hauteur où fixer les surfaces de pression 13 sur le caisson 10. Le fait que les surfaces de pression 13 soient attachées à un support 12 de la tringle permet alors de caler la surface d'appui 23 du support 12 de la tringle contre la paroi frontale 24 du caisson 10, et ainsi de placer la surface de pression 13 au même niveau en profondeur des deux côtés du caisson 10, sans avoir à faire de mesure de profondeur à cet effet. On réalise alors la fixation des surfaces de pression 13 par exemple en pressant les surfaces de pression 13 sur les parois (latérales) du caisson 10.

[0070] Après fixation des surfaces de pression 13 au caisson 10, on détache les supports 12 de la tringle de la surface de pression 13 respective. Cela peut être réalisé par couissement jusqu'à détachement de la tige 19 de l'orifice du support 12. Cela peut également être réalisé grâce à un éventuel organe de tenue. L'organe de tenue peut être adapté à bloquer le couissement de la tige dans l'orifice. Il peut s'agir d'un mécanisme de clip. Après avoir détaché les supports 12, on les fixe à la tringle 11, par tout moyen prévu pour cela.

[0071] On accroche ensuite les supports 12 (qui sont alors fixés à la tringle 11) aux surfaces de pression 13 déjà en place sur le caisson 10. Cela peut se faire par couissement des tiges 19 dans l'orifice du support 12 de la tringle respectif. Par exemple, la tringle 11 peut être du type comportant deux tubes 14 et 15 concentriques reliés par un ressort 16 de traction. Cela permet d'allonger l'espacement entre les supports 12 de la tringle lorsqu'ils sont fixés à la tringle de manière élastique, de manière à les accrocher aux surfaces de pression 13 par relâchement et donc contraction du ressort 16.

[0072] Typiquement, les supports 12 de la tringle peuvent être fixés à un endroit de la tringle 11 tel qu'aucun autre réglage n'est nécessaire. On peut cependant avoir une étape de réglage après la fixation des supports 12 à la tringle 11 et avant l'accrochage des supports 12 aux surfaces de pression 13. Par exemple, un système de vissage reliant les deux tubes 14 et 15 le cas échéant peut allonger ou raccourcir l'espacement entre les deux supports 12 (de manière non élastique).

[0073] Bien évidemment, les rideaux sont reliés à la tringle 11 à un moment du procédé de manière adéquate suivant le type de rideaux dont il s'agit.

Revendications

1. Dispositif de suspension de rideaux comprenant :

- une tringle (11) à rideaux,
- deux supports (12) de la tringle portant chacun une surface de pression (13) sur une saillie (10), les surfaces de pression (13) étant sollicitées l'une vers l'autre,

5

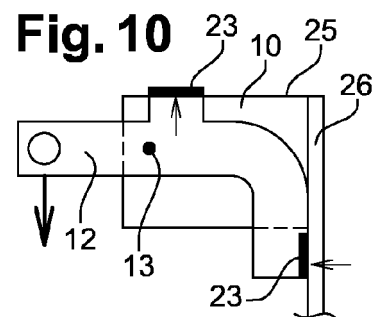
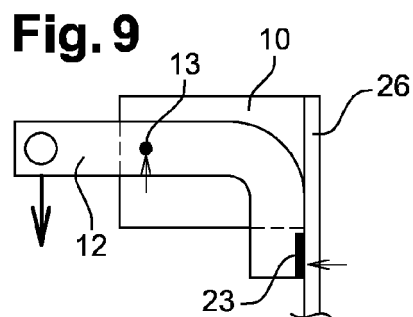
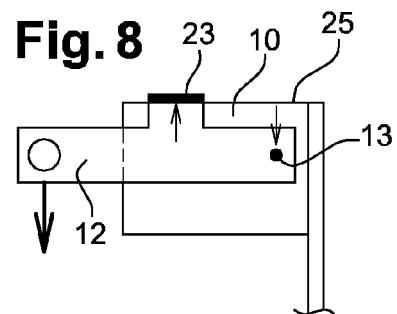
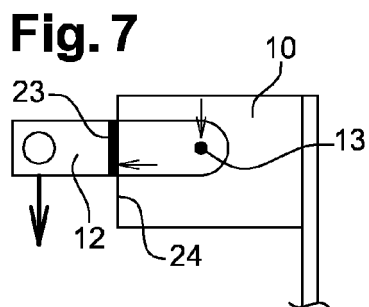
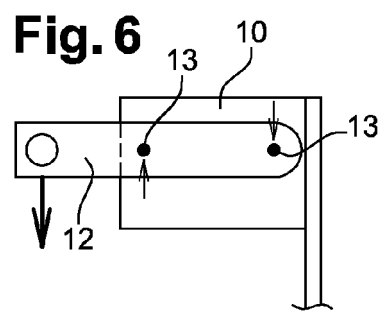
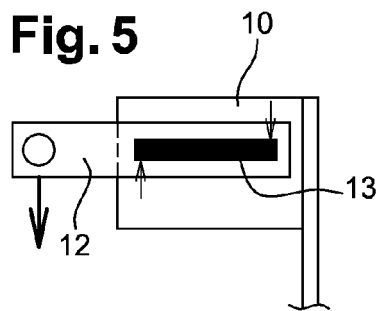
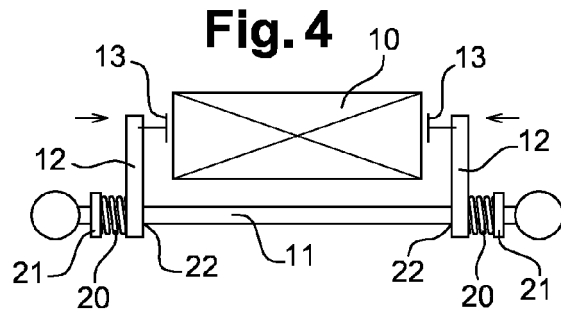
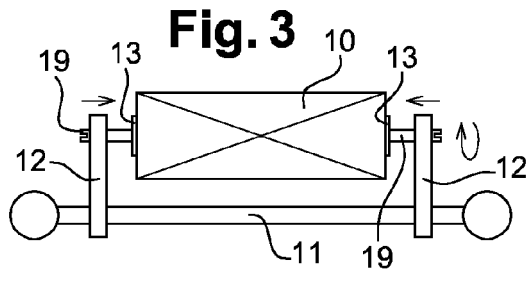
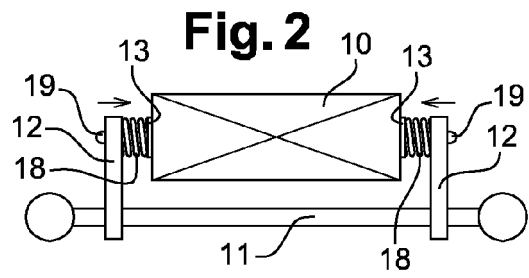
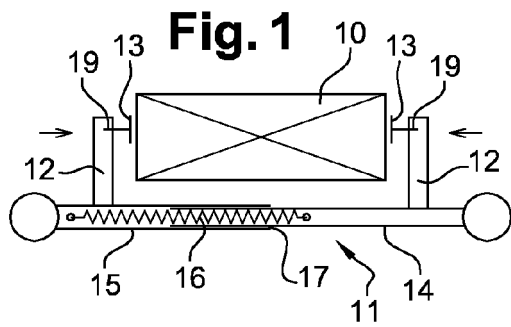
dans lequel la face d'application des surfaces de pression sont en un matériau adhésif, les surfaces de pression sont amovibles par rapport aux supports de la tringle respectifs, et les surfaces de pression sont solidaires d'une tige (19) coulissant dans un orifice du support (12) de la tringle respectif.

10

2. Le dispositif selon la revendication 1, dans lequel la tringle comporte deux tubes concentriques (14, 15) reliés par un organe de traction (16) sollicitant les surfaces de pression (13) l'une vers l'autre. 15
3. Le dispositif selon la revendication 2 dans lequel l'organe de traction (16) est un ressort. 20
4. Le dispositif selon l'une des revendications précédentes dans lequel au moins une surface de pression est mobile par rapport au support de la tringle respectif dans la direction de la tringle. 25
5. Le dispositif selon la revendication 4 dans lequel la surface de pression mobile est sollicitée vers l'autre surface de pression par un ressort (18) en appui contre le support de la tringle respectif. 30
6. Le dispositif selon la revendication 4, dans lequel la surface de pression mobile est reliée au support de la tringle respectif par vissage. 35
7. Le dispositif selon l'une des revendications précédentes dans lequel au moins un support de la tringle est mobile par rapport à la tringle, dans la direction de la tringle. 40
8. Le dispositif selon l'une des revendications précédentes, dans lequel les supports de la tringle comportent chacun deux surfaces de pression. 45
9. Le dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel les supports comportent en outre une surface d'appui (23) sur la saillie. 50
10. Le dispositif selon la revendication précédente, comprenant au moins une surface d'appui choisie dans le groupe comprenant une surface sur une paroi frontale (24) de la saillie, une surface d'appui sur une paroi supérieure de la saillie (25), une surface sur une paroi latérale de la saillie, une surface d'appui sur un mur (26). 55
11. Le dispositif selon l'une des revendications précédentes dans lequel les surfaces de pression sont en

caoutchouc.

12. Le dispositif selon l'une des revendications précédentes comprenant au moins un organe de tenue amovible d'une surface de pression par le support de la tringle respectif.
13. Le dispositif selon la revendication précédente, dans lequel l'organe de tenue est un mécanisme de clip.
14. Le dispositif selon l'une des deux revendications précédentes, dans lequel l'organe de tenue est adapté à bloquer le coulissage de la tige dans l'orifice.
15. Le dispositif selon l'une des revendications précédentes, dans lequel les surfaces de pression sont adaptées à être fixées au caisson alors qu'elles sont attachées au support de la tringle respectif, et, après fixation des surfaces de pression au caisson, les supports de la tringle sont adaptés à se détacher de la surface de pression respective pour être fixés à la tringle et accrochés aux surfaces de pression déjà en place sur le caisson.





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 10 18 0476

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	FR 2 614 775 A1 (ALAURENT JACQUES [FR]) 10 novembre 1988 (1988-11-10) * page 1, ligne 14 - page 2, ligne 2 * * page 2, ligne 12 - ligne 15 * * page 2, ligne 29 - ligne 31; figures 2,5 * -----	1	INV. A47H1/022 A47H1/122
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		13 décembre 2010	Porwoll, Hubert
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

 1
 EPO FORM 1503 03.82 (P4C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 10 18 0476

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

13-12-2010

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication	
FR 2614775	A1	10-11-1988	EP 0314734 A1	10-05-1989
			WO 8808684 A1	17-11-1988
			US 5011030 A	30-04-1991

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2653838 A1 [0004]